

Parents, enseignants et élus se mobilisent

Veillées pour défendre l'école

Le collectif Parents-Enseignants-Elus de Grigny pour « la défense de l'Ecole Publique » organisait les 16 et 23 janvier deux veillées dans les écoles du Renne (Grande Borne) et Langevin (Tuileries). Un mouvement très suivi.

« **N**ous ne nous battons pas pour des intérêts corporatistes mais pour le renforcement de l'école publique... On nous parle d'intégration, mais on enlève l'un des moyens de cette intégration : l'apprentissage de la langue française !... » Le ton était donné par une enseignante lors de l'une des « occupations » pacifiques des écoles. Ces veillées programmées collectivement avaient pour objectif un large débat sur les conséquences néfastes des « réformes » gouvernementales sur l'éducation des enfants. Grande est en effet l'inquiétude des parents des enseignants et des élus municipaux mobilisés face à la suppression de postes dans l'éducation nationale, particulièrement dans des villes en difficultés comme Grigny qui, de surcroît, est la commune la plus jeune de l'Essonne avec plus de 700 naissances par an !

« Alerte maternelle en danger ! » ; « Sauvons notre école ! » ; « Sans Rased, pas d'égalité des chances ! » ; « Parents, tous ensemble pour l'école publique ! » ; « L'école n'est pas à vendre ! », ces banderoles accrochées aux frontons des écoles grignoyennes en disent long sur les inquiétudes et le contenu de la riposte collective engagée par les



parents d'élèves, les enseignants et les élus locaux. Une pétition a d'ailleurs été adressée au ministre de l'Éducation nationale. On pouvait y lire ceci : « Nous sommes indignés d'apprendre que

l'avenir de nos chères écoles est compromis par la suppression de 11 500 postes d'enseignants en 2008, par les menaces qui pèsent sur l'école maternelle, par le démantèlement programmé des Réseaux d'Aides

Spécialisées pour les Élèves en Difficulté (Rased), par les modalités du service minimum d'accueil, par les projets du statut même des écoles (EPEP)... Ces mesures affaiblissent l'école de la République... ».



Arrêté du Maire N°214 du 6 février 2009

Enquête publique sur le projet de création de commerces en centre ville

Dans le cadre de l'opération de la Zac centre ville, le Maire vient de décider par arrêté d'ouvrir une enquête relative à la création d'une surface hors œuvre nette (Shon) nouvelle à usage de commerce supérieure à 10 000m² : Chemin du Plessis/ rue des Jardins de la Ferme / rue Rol Tanguy/ rue de Saint Exupéry / RD 310.

■ L'enquête se déroulera entre le lundi 2 mars au 3 avril 2009 inclus.

Monsieur Jean-Claude Lasaygues Ingénieur des travaux Publics en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par ordonnance du Président du Tribunal Administratif en date du 14 janvier 2009.

■ Dossier disponible en Mairie

Un dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Grigny, Service Urbanisme, 19, route de Corbeil, pendant 33 jours consécutifs du 2 mars au 3 avril 2009 inclus aux heures habituelles d'ouverture de la mairie :

Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Les mardis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h et les samedis de 8h30 à 12h.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations éventuelles sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse de la Mairie.

■ Les rendez-vous du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie de Grigny, Service Urbanisme, les : Lundi 2 mars de 14h à 17h. Mardi 17 mars de 15h à 19h. Samedi 28 mars de 9h à 12h. Vendredi 3 avril de 13h30 à 17h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie de Grigny, Service Urbanisme. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Quartier de Grigny 2

Les travaux sur les ascenseurs ont commencé

En août dernier se produit un accident sur l'ascenseur du 6 rue Lavoisier où une habitante a été légèrement blessée. Puis, un deuxième incident mécanique a lieu au 10 square Rodin et endommage le 2^e ascenseur du bâtiment. Le syndic et la municipalité interviennent pour que la société OTIS engage rapidement les réparations. Mais, l'agence chargée de vérifier la conformité des installations (l'APAVE), se rend compte que les « arbres lents » qui sont la cause de ces deux incidents, concernent 32 ascenseurs de la copropriété. Elle préconise de suspendre leur fonctionnement. Le Préfet décide, pour des raisons de sécurité d'arrêter les 32 ascenseurs.



Marie-Claude entre le préfet, le maire et des voisins.

Le Maire se rend chez le Préfet et lui demande de tout mettre en œuvre pour contraindre la société OTIS à faire d'urgence les travaux. Le même jour, il écrit au Directeur d'OTIS pour lui rappeler son obligation d'entretien et de réparation. De son côté le Préfet s'adresse également au Directeur d'OTIS avec la même demande. La SAGIM et AEDIFICAT, le bailleur social, font de même. A la même période, le Maire demande aux professionnels de santé qu'ils continuent d'assurer leurs prestations.

La pression de tous va contraindre Otis à accélérer les travaux

A l'initiative du Maire, plusieurs réunions se succéderont en mairie avec la SAGIM, AEDIFICAT, leurs avocats, les représentants de la copropriété et les élus locaux. OTIS indique alors que les réparations nécessitent 2 mois d'attente.

Les habitants excédés lancent plusieurs pétitions. Le Maire relance OTIS, et lui fait part de la souffrance et de l'exaspération des résidents mais aussi des conséquences sur l'emploi de certaines personnes travaillant à domicile ainsi que sur la scolarité des enfants.

Grâce à la pression continue des habitants, de leurs syndicats, des élus

et du Préfet, OTIS s'engage enfin à programmer les travaux. Les élus organisent une première réunion publique pour informer les habitants de la situation, une deuxième réunion sera convoquée sur l'organisation de solidarité.

La solidarité entre voisins

Pour faire face à cette situation, particulièrement invivable pour les habitants, il était nécessaire que la solidarité entre habitants joue à plein. Les résidents s'organisent pour se venir en aide et la maison de quartier Pablo-Picasso est chargée de centraliser les demandes. Les syndicats décident d'embaucher des personnes pour aider les gens. L'entre aide fonctionne bien pendant cette période et permettra à tous de mieux supporter cette rude épreuve.

Qui va payer ?

Lors de la réunion du 9 février chez le Préfet, en présence du

Paroles d'habitant

Pour madame CHELY, habitante du 7 Sablons, cette pénible histoire a permis néanmoins de créer des liens entre les habitants de la copropriété. « Avant les pannes d'ascenseurs, les trois quart des résidents se croisaient dans les immeubles sans même se parler, même si dans mon bâtiment il y a de la convivialité. Depuis, les gens se saluent, prennent des nouvelles des uns et des autres, échan- gent des informations sur les réparations. C'est très important pour la vie du quartier de se serrer les coudes entre voisins. Je suis moi-même allée

aider des habitants du 9 Sablons. Quand on ne l'a pas vécu on ne peut pas se rendre compte de la fatigue que cela crée, quand il faut monter dix étages après une journée de travail. Ça a été particulièrement pénible pour des personnes comme Marie Claude, handicapée, qui habite au 10 Rodin et qui n'a pas pu sortir pendant quatre mois. L'aide mise en place par la mairie a aussi été utile. Maintenant je souhaite que tous ces liens qui se sont créés entre nous continuent d'exister et qu'ils se renforcent ».

Maire, des syndicats des tranches concernées, du Groupement d'Intérêt Public (GIP) et des représentants de la copropriété, la société OTIS a confirmé le planning de la 1^{ère} phase de travaux (voir ci-contre) concernant la réparation d'un ascenseur sur deux par cage d'escalier. La 2^e étape permettra de réparer le 2^e ascenseur. Cette réunion a permis de clarifier la question du financement des travaux. L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) prendrait à sa charge 50 % du montant des travaux, le Conseil Général de l'Essonne 20 % et le Conseil Régional les 30% restants. Restera à régler la question des assurances et du respect du contrat d'entretien des ascenseurs signé entre la copropriété et OTIS.

Planning de remplacement des machines

Du 9 au 15 février :

7, 9, Sablons et 3 Lavoisier

Du 16 au 22 février : 1, 3, 5 Sablons

Du 23 février au 1^{er} mars :

2, 10 Lavoisier et 11, 13 Sablons

Mise en sécurité des contrepoids

Du 9 au 15 février :

2, 3, 10 Lavoisier et 9 Sablons

Du 16 au 22 février :

1, 3, 11 et 13 Sablons

